



N° 134 Audit de gestion relatif aux immeubles avec encadrement pour personnes âgées – État de Genève

rapport publié le 8 février 2018

No 134 Immeubles avec encadrement pour personnes âgées – État de Genève			
Recommandations proposées	18	Ouvert	3
		Fermé	11
		Refusé	4

Sur les dix-huit recommandations émises par la Cour des comptes, quatorze ont été acceptées et quatre rejetées par l'audit.

Au 30 juin 2021, onze recommandations ont été mises en œuvre. Deux recommandations ont été mises en œuvre durant la période qui s'ajoute aux neuf mises en œuvre durant les années précédentes.

Les actions suivantes ont notamment été menées :

- La nouvelle loi sur l'organisation du réseau de soins en vue du maintien à domicile (LORSDom, K 1 04) et son règlement d'application (RORSDom) sont entrés en vigueur le 27 mars 2021. Une section complète du règlement est dédiée aux immeubles à encadrement pour personnes âgées (IEPA). Les éléments obsolètes et non pertinents du précédent règlement, comme l'obligation d'une évaluation annuelle du locataire, ont été supprimés (recommandation 14).
- Imad a mis en place en décembre 2020 une grille d'évaluation de la situation du demandeur dans tous les IEPA qu'elle exploite afin de garantir une uniformité de l'évaluation. Les critères inscrits dans le RORSDom, à savoir les besoins en sécurité et en contacts sociaux, sont déclinés en différents indicateurs pour les évaluer de la manière la plus objective possible (nombre de chutes, implication du proche aidant, moyens de communication et de déplacement, etc. - recommandation 11).

L'implémentation des trois recommandations en statut « Ouvert » a été reportée à fin 2021 et début 2022 pour laisser le temps nécessaire à la direction générale de la santé (DGS) de mettre en œuvre les nouvelles dispositions du RORSDom. Il s'agit principalement pour la DGS :

- D'établir une directive sur le financement d'un IEPA conforme au règlement (recommandation 2) ;
- De collecter les informations utiles auprès des propriétaires et exploitants d'IEPA pour mener des analyses sur le profil des locataires actuels (recommandation 5) ;
- D'effectuer un monitoring de la demande grâce aux listes d'attente (recommandation 16).

La collecte d'information devrait être facilitée, car le règlement oblige désormais les propriétaires et les exploitants à fournir à la DGS toutes les informations dont elle aurait besoin pour ses analyses.



No 134 Immeuble avec encadrement pour personnes âgées – État de Genève					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
134-R1	Clarifier le concept d'IEPA.	Modéré	Directeur général de la santé	30.06.2019	Fermé
134-R2	Déterminer précisément les modes de financement de l'exploitation d'un IEPA.	Modéré	Directeur général de la santé	31.12.2018 report 31.12.2021	Ouvert
134-R3	Améliorer la communication autour du concept d'IEPA.	Modéré	Directeur général de la santé	30.06.2019	Fermé
134-R4	Effectuer une analyse des besoins en logement IEPA.	Mineur	Directeur général de la santé	31.12.2019	Fermé
134-R5	Effectuer un recensement des données relatives aux locataires actuels.	Mineur	Directeur général de la santé	31.12.2019 report 31.03.2022	Ouvert
134-R6	Effectuer une analyse de l'offre existante en logements à destination des personnes âgées.				Refusé
134-R7	Établir une planification des IEPA à long terme.				Refusé
134-R8	Améliorer la présentation des résultats de la planification.	Mineur	Directeur général de la santé	31.12.2019	Fermé
134-R9	Clarifier les rôles et les responsabilités.	Modéré	Directeur général de la santé	30.06.2019	Fermé
134-R10	Finaliser et valider formellement le cadre de référence.	Modéré	Directeur général de la santé	30.06.2019	Fermé
134-R11	Uniformiser les pratiques.	Modéré	Imad Directeur IEPA	31.12.2020 report 30.06.2021	Fermé
134-R12	Revoir le processus d'évaluation des demandeurs.				Refusé
134-R13	Rédiger une procédure d'octroi des dérogations.	Mineur	Directeur général de la santé	31.12.2018	Fermé
134-R14	Revoir le RSDom.	Modéré	Directeur général de la santé	31.03.2021 report 31.12.2019	Fermé
134-R15	Mettre en place un système d'information et de reporting adapté.	Modéré	Imad Directeur IEPA	30.06.2019 report 31.12.2019	Fermé
134-R16	Mettre en place un monitoring de la demande.	Modéré	Directeur général de la santé	31.12.2019 report 31.03.2022	Ouvert
134-R17	Affiner le suivi des prestations de l'exploitant.	Modéré	Directeur général de la santé	31.12.2019	Fermé
134-R18	Mettre en place des contrôles sur le respect du cadre de référence.				Refusé